

Février 2021

Observatoire départemental
de Sécurité routière

I - Accidentalité locale

[données non consolidées]

◆ Les chiffres

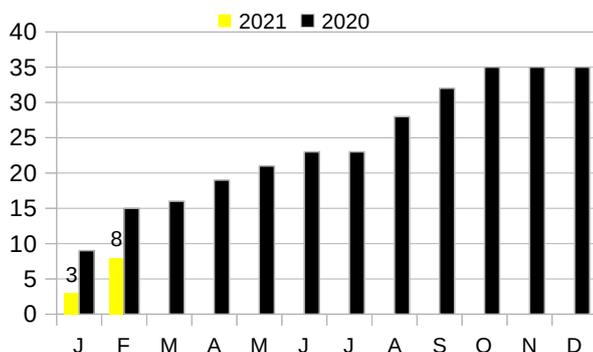
	Février		
	2021	2020	Écart
Accidents corporels	58	51	7
Tués	5	6	-1
Blessés	70	61	9
Blessés hospitalisés	18	16	2

* 1 accident multi victimes (2 tués)

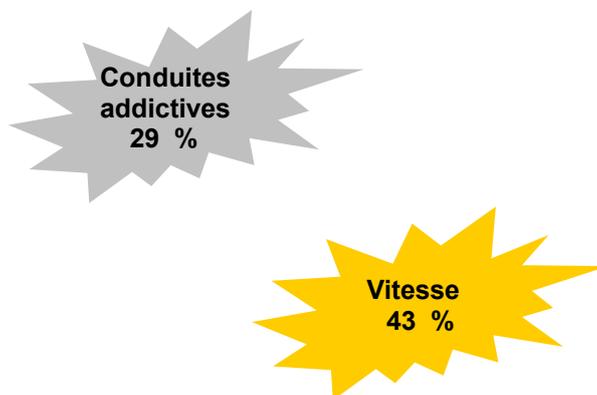
◆ Le cumul de l'année

	Cumul au 28 février		
	2021	2020	Écart
Accidents corporels	114	131	-13 %
Tués	8	15	-47 %
Blessés	138	162	-15 %
Blessés hospitalisés	36	46	-22 %

◆ Le cumul mensuel des tués



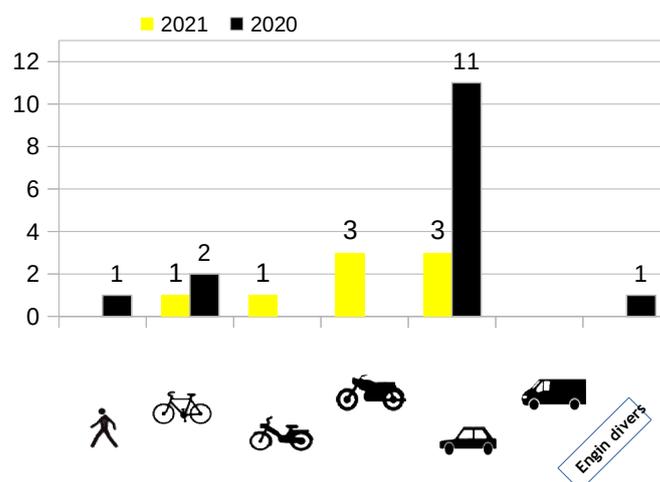
◆ Les causes principales des accidents mortels



◆ La répartition des tués par âge

Tranches d'âges	Pourcentage
Moins de 15 ans -----	
15-17 ans -----	
18-24 ans -----	38 %
25-29 ans -----	
30-34 ans -----	25 %
35-44 ans -----	25 %
45-54 ans -----	
55-64 ans -----	12 %
65-74 ans -----	
> 75 ans -----	

◆ Le nombre de tués selon le mode de déplacement



Plan départemental d'actions de sécurité routière du Finistère

Appel à projets pour le 31 mars 2021

La sécurité routière est une priorité nationale avec, pour objectif, de réduire l'accidentalité et la mortalité routière. Afin de lutter contre l'insécurité routière, **l'État soutient les initiatives des acteurs locaux** dans le cadre de son plan départemental d'actions de sécurité routière (Pdasr), qu'ils soient institutionnels, associatifs, issus du monde professionnel ou de la société civile.

Pour vous inscrire dans cette dynamique engagée en matière de lutte contre l'insécurité routière, la **Préfecture du Finistère peut soutenir les projets de vos structures** ou associations visant à la **pédagogie**, la **sensibilisation**, l'**éducation** ou la **communication**.

Les projets doivent porter sur les 5 enjeux retenus dans le document général d'orientations 2018-2022 : le risque routier professionnel, la conduite après usage de substances psycho-actives (alcool, stupéfiants), les jeunes (14-29 ans), les seniors (+ 65 ans), le partage de la voirie.

[+ En savoir plus](#)

Journées de la Sécurité routière au travail



Pourquoi participer ?

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité dans le cadre du travail et se traduisent chaque année par près de 4 millions de journées de travail perdues.

Une accidentalité qui touche au quotidien employeurs et salariés. Ces journées sont donc l'occasion de développer une culture partagée de sécurité routière.

Qui peut participer ?

Grandes entreprises, PME ou startup, administrations ou collectivités territoriales, tous les employeurs sont invités à participer à ces Journées de la sécurité routière au travail en organisant à leur convenance, le jour de leur choix, des animations de sensibilisation au risque routier.

Comment participer ?

Libre à chaque employeur d'imaginer le format de sa participation. L'essentiel est de participer... et de **faire participer les salariés** de façon ludique et interactive. Tests, quiz, ateliers pratiques, simulateurs, forum, révision du code, les idées ne manquent pas !

Des kits personnalisables de mobilisation et d'animation sont téléchargeables sur securite-routiere.gouv.fr